

Modification au 16/02/2023 de la redevance sanitaire pour contrôles renforcés et des mesures d'urgence à l'importation des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Mesures RCA, RCR et RMA.

*Le15/02/2023*

Modification au 16/02/2023 de la redevance sanitaire pour contrôles renforcés et des mesures d'urgence à l'importation des denrées alimentaires et des aliments pour animaux d'origine non animale mentionnés aux annexes I et II du règlement d'exécution (UE) 2019/1793 du 22 octobre 2019 modifié par le règlement d'exécution (UE) 2023/174 du 26/01/2023.

Mesures RCA, RCR et RMA modifiées